

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-435

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise AMELINE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **04 rue Genas Duhomme** à l'occasion de travaux pour la dépose et repose d'un pilier en pierre nécessitant l'intervention d'un camion grue,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **19 septembre 2022 au 23 septembre 2022**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du **19 septembre 2022 au 23 septembre 2022 de 08h à 17h**:

- Rue Genas Duhomme, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise AMELINE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le sept septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

